



COMMISSION SPORTIVE SENIORS DE DISTRICT
Configuration « Compétitions »

Procès-Verbal N°43 de la réunion du 12 juin 2026

Saison 2025/2026

NB : Toutes les informations ci-dessous sont publiées officiellement sauf erreur ou omission et sous réserve des procédures en cours ou à venir.

Championnats Seniors F et M :

Forfait général

D5 Gr C

Ent.Fcwiss/Altenstad 1

est déclaré en **forfait général suite à 3 forfaits** (17/05 ; 31/05 ; 07/06)
(Art 11 RD) Si, dans un groupe où figurent au moins 12 équipes, une équipe est déclarée forfait général lors de ses 6 dernières rencontres de championnat restant à jouer, cela entraîne pour leurs adversaires le maintien des résultats acquis contre cette équipe et, pour les rencontres restant à jouer, le gain automatique du match par 3 buts à 0.

D7 Maintien Gr D

Geuderthém Fc 2

est déclaré en **forfait général suite à 3 forfaits** (14/03 ; 19/04 ; 07/06)
Si, dans un groupe où figurent moins de 12 équipes, une équipe est déclarée forfait général lors de ses 5 dernières rencontres de championnat restant à jouer, cela entraîne pour leurs adversaires le maintien des résultats acquis contre cette équipe et, pour les rencontres restant à jouer, le gain automatique du match par 3 buts à 0.

D7 Maintien Gr G

Erno Fc 2

est déclaré en **forfait général suite à 3 forfaits** (08/03 ; 03/05 ; 07/06)
Si, dans un groupe où figurent moins de 12 équipes, une équipe est déclarée forfait général lors de ses 5 dernières rencontres de championnat restant à jouer, cela entraîne pour leurs adversaires le maintien des résultats acquis contre cette équipe et, pour les rencontres restant à jouer, le gain automatique du match par 3 buts à 0.

D8 Printemps Gr F

Herrlisheim Fc 4

est déclaré en **forfait général suite à 3 forfaits** (03/05 ; 31/05 ; 07/06)
Si, dans un groupe où figurent moins de 12 équipes, une équipe est déclarée forfait général lors de ses 5 dernières rencontres de championnat restant à jouer, cela entraîne pour leurs adversaires le maintien des résultats acquis contre cette équipe et, pour les rencontres restant à jouer, le gain automatique du match par 3 buts à 0.

D8 Printemps Gr F

Oberhoffen Fc 2

est déclaré en **forfait général suite à 3 forfaits** (03/05 ; 31/05 ; 07/06)
Si, dans un groupe où figurent moins de 12 équipes, une équipe est déclarée forfait général lors de ses 5 dernières rencontres de championnat restant à jouer, cela entraîne pour leurs adversaires le maintien des résultats acquis contre cette équipe et, pour les rencontres restant à jouer, le gain automatique du match par 3 buts à 0.

Modification rencontres

D2 Gr D

Wisches-Russ As 1 – Baldenheim Us 1 reporté du 31/05 (AM) et donné à rejouer et inversé à Baldenheim (CSR)
n'est pas refixé par la CSS (sans incidences classement)

D7 Maintien gr E

Niederhausbergen Fc 2 - Lamperthém F.C. 2 reporté du 17/05 (AM) et donné à rejouer (CSR)
n'est pas refixé par la CSS (sans incidences classement)

Modalités d'accessions et de relégations

Les informations concernant les accessions et relégations ont été publiées le mercredi 10 juin à l'issue des championnats (PV CSS 42).

Ce PV sera complété par une seconde parution qui interviendra en cours de semaine prochaine pour les accessions supplémentaires de District 1 et District 4, actuellement non publiées en raison de dossiers réglementaires en cours, jugés au niveau fédéral le 11 juin, mais pour lesquels nous ne disposons à pas, à ce jour, des décisions.

De plus, les classements des équipes classées avant-dernières (hors forfait général) seront publiés dans un prochain PV à paraître. Ces classements détermineront l'ordre de repêchage.

Finales alsaciennes

Les 7 finales alsaciennes des championnats de District Seniors (D1 à D5, SF à 8 et D2F) sont programmées le week-end du 13 et 14 juin à Baldersheim.

Elles concerneront les 2 meilleures équipes au Fair-Play, parmi les champions de groupe de chaque division. Voir [Article 29 des RD](#).

Modalités de sélection des finalistes, horaires des rencontres sont à retrouver en ligne : <https://alsace.fff.fr/simple/champions-cup-by-tantu-finales-alsace-seniors/>



Procédure d'appel :

Les présentes décisions de la Commission des Compétitions Seniors du District Alsace sont susceptibles d'appel dans un délai de 7 jours* à compter du lendemain de leur notification, par courrier officiel à l'adresse électronique : secretariat@alsace.fff.fr selon les dispositions et les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF et à l'article 69 des Règlements u District Alsace.

* Le délai d'appel peut être réduit selon les dispositions propres d'une compétition concernée, ou si la décision contestée porte sur l'un des cas mentionnés à l'article 69 des Règlements du District Alsace, à l'exception des décisions à caractère disciplinaire.

Les Responsables des antennes 67 et 68 de la Commission,
Jean-Christophe Allard et Daniel Intering

Le Secrétaire de Séance,
Fabien Gensbittel